

Pôle communication Tél. : 24 66 40

Mardi 26 janvier 2021

## **COMMUNIQUÉ**

## DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Plan d'urgence de redressement budgétaire de la Caisse locale de retraites

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui vise à mettre en place un plan d'urgence de redressement budgétaire de la Caisse locale de retraites (CLR).

Depuis plusieurs années, la situation financière de la CLR se dégrade pour atteindre, à la fin de l'année 2020, un déficit de 1,563 milliard de francs, portant le fonds de roulement à 6,259 milliards de francs et la trésorerie de la caisse à 4,823 milliards de francs (soit trois mois de prestations).

Compte tenu de cette situation et des perspectives d'évolutions des recettes et des dépenses pour l'année 2021, un plan d'urgence de redressement budgétaire de la CLR est indispensable.

Reprenant la proposition du conseil d'administration de la CLR, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un projet de délibération comportant trois mesures :

- une augmentation du taux de la retenue pour pension (part salariale) de 9,50 à 10,50 %;
- une augmentation du taux de la contribution pour pension (part patronale) de 22,50 à 24,50 %;
- une augmentation du taux de la minoration des pensions de 5 à 5,50 %.

Ces mesures demanderont un effort collectif et solidaire de la part des actifs, des employeurs et des pensionnés. Elles permettront de stabiliser la situation financière de la CLR en augmentant ses recettes, sur une année pleine, de 1,6 milliard de francs, et de laisser le temps d'élaborer un plan de redressement à moyen et long termes durable pour assurer la viabilité du régime.

Ce projet de délibération doit maintenant être présenté au Congrès de la Nouvelle-Calédonie. En cas d'adoption, ces augmentions prendront effet à compter du mois suivant le vote du Congrès.

\* \*